



Protection du dernier vivant

Par LAURENCE

bonjour,

je vis avec et chez mon concubin depuis 1 an. nous envisageons un pacs afin de me protéger en cas de décès de mon conjoint, afin que je puisse bénéficier de l'usufruit de la maison qui lui appartient.

notre situation familiale est la suivante :

lui, 2 enfants mineurs

moi, une enfant mineure

lui propriétaire de la maison, dans laquelle je me suis investit financièrement (peintures, cuisine refaite à neuf ainsi que salle de bain)

merci d'avance de votre réponse